

## CONDITIONS OF SALE

Unless otherwise agreed in writing, all sales made by a seller to a purchaser are subject to these conditions. Any different or additional terms are hereby objected and rejected, unless specifically accepted in writing by the seller.

- 1. TERMS** - Strictly net thirty (30) days of invoice date, no cash discount allowed. Eighteen percent (18%) interest per annum will be charged on all overdue accounts calculated daily. Accounts will be opened only with firms or individuals on pre-approved credit. The seller reserves the right of declining to make shipments except on C.O.D. basis, for any reason the seller deems reasonable.
- 2. PRICES** - Due to uncertain market conditions, prices may be impacted by circumstances beyond our control, (e.g. exchange rates, duty increases, suppliers prices, etc.) and the seller may adjust prices accordingly. Prices are quoted FOB the seller's plant, unless otherwise stated in writing.
- 3. VOLUME PRICING** - The discount for volume granted by the seller shall be based on orders of the same item for undivided shipment, unless otherwise stated in writing.
- 4. MINIMUM CHARGE** - The minimum fee that will be charged by the seller for an order shall be thirty-five (35) dollars.
- 5. PACKING CHARGE** - The price includes the cost for a normal commercial packing.
- 6. TAXES AND DUTIES** - Prices do not include taxes, duties and other impositions of any kind in any jurisdiction all of which are payable by the buyer, unless otherwise stated in writing.
- 7. DELIVERY** - The goods shall be delivered FOB "the seller's plant" unless otherwise agreed in writing. The buyer assumes all risk of loss upon delivery. The seller will make reasonable efforts to deliver or cause the goods to be delivered at the estimated delivery dates but declines any liability or responsibility for any loss, prejudice or for any special, consequential, or other damages for any reason whatsoever, due to delays. The seller neither assumes nor accepts any responsibility or liability for damages in transit. All claims must be filed by the buyer with the transportation company or with the broker.
- 8. PARTIAL DELIVERY** - All goods in stock will be shipped in ordinary course, unless otherwise specified by the purchaser. The seller reserves the right to make partial shipments and to suspend any order if the goods ordered are not available in the seller's stock.
- 9. SHIPPING INSTRUCTIONS** - The shipping mode must be specified by the buyer in writing on each individual purchase order. Unless otherwise accepted in writing by the seller, the seller does not assume responsibility for shipping and the related costs of shipping.
- 10. DECREASE OR CANCELLATION OF ORDER** - Orders which have been accepted by the seller may be reduced in quantity, altered, or cancelled only five (5) days before delivery and only with the written consent of the seller. The seller reserves the right to adjust prices based on quantity discount where a reduction in quantity is allowed. The seller reserves the right to charge buyer administration charges due to reduction, alteration or cancellation of orders.
- 11. COMMITMENT ORDERS** - Where bulk orders are accepted for scheduled deliveries during specified time periods and any balance of such commitment remains unshipped, the seller reserves the right to demand full payment at the scheduled shipment date(s), in anticipation of shipping instructions from the buyer.
- 12. RETURNS** - No merchandises may be returned for credit or exchanged without the prior written approval of the seller. If return is accepted by the seller in writing, all returned merchandise must be in original containers, and will be subject to inspection and the seller may charge the buyer inspection and restocking charges. Return freight is to be prepaid by buyer.
- 13. WARRANTY** - The seller warrants only equipment of its own manufacture. This limited warranty is valid for a period of thirty (30) days after delivery unless otherwise stated in writing by the seller. On other merchandise, the seller will only assign to the buyer the benefits of the manufacturer's warranty. The seller's guarantee on the intended use of equipment is limited to the specifications published by the manufacturer.
- 14. LIABILITY** - The seller shall not be liable towards the purchaser for any loss, prejudice or for any special, consequential, or other damages sustained directly or indirectly by the buyer by reason of the seller's fault and arising from the purchase or use of any merchandise or equipment, and the liability of the seller in this respect, if any, shall be limited to the price of the goods or part thereof giving rise to the claim the seller shall have no liability whatsoever towards subsequent purchases and the buyer shall solely assume responsibility for the same.
- 15. CUSTOMER MANUFACTURED ITEMS** - Goods made to a customer's own specification are subject to the Conditions of Sales as printed on the quotation form submitted by the seller. Such goods are not returnable nor subject to cancellation except under terms authorized in writing by the seller.
- 16. ACCEPTANCE OF ORDERS** - All goods, orders and changes thereto, contracts, or other agreements are subject to the written acceptance of the seller. Any errors or omissions by the seller are subject to correction at any time.
- 17. OWNERSHIP** - All merchandise sold by the seller shall remain the property of the seller until the purchaser has paid for it in full.
- 18. LAWS AND JURISDICTION** - All disputes arising out of these conditions shall be subject to the exclusive jurisdiction of the competent courts of the province of Quebec, Canada. These conditions shall be governed by the laws of the province of Quebec, Canada.

## CONDITIONS DE VENTE

Sauf convention contraire écrite, toute vente à un acheteur est régie par les dispositions de ces conditions. Toute condition additionnelle ou particulière différant de ces conditions est considérée comme nulle et non avenue à moins d'avoir été expressément acceptée par écrit par le vendeur.

- 1. CONDITIONS DE PAIEMENT** - Strictement dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, aucun escompte au comptant ne sera accordé. Un intérêt de dix-huit (18%) pour cent par année, calculé quotidiennement, sera applicable sur toute facture non payée intégralement à l'échéance de 30 jours. Les comptes sont ouverts uniquement aux entreprises et aux personnes physiques dont la demande de crédit a été pré-approuvée. Le vendeur se réserve le droit de refuser l'expédition de marchandises pour tout motif que le vendeur considère raisonnable à l'exception des marchandises payées lors de la livraison.
- 2. PRIX** - En raison de changements affectant le marché économique, les prix peuvent subir des augmentations en dehors de notre contrôle, (i.e. taux de change, droits de douane, les prix des fournisseurs, etc.) et le vendeur modifiera le prix pour refléter ces variations. Le prix des produits est le prix FAB "usine du vendeur" à moins que le contraire ne soit expressément indiqué.
- 3. REMISE BASÉE SUR LA QUANTITÉ COMMANDÉE** - Les bénéfices des remises basées sur la quantité commandée est évaluée sur la base des commandes d'un même article livrées en une seule expédition à moins d'indication contraire écrite du vendeur.
- 4. FRAIS MINIMUM** - Le coût minimum de chaque commande est de trente cinq (35) dollars.
- 5. FRAIS D'EMBALLAGE** - Les frais relatifs à l'emballage commercial normal sont inclus dans le prix du vendeur.
- 6. TAXES ET IMPOSITIONS** - À moins qu'il n'en soit convenu autrement expressément par écrit, les prix n'incluent pas les taxes, droits, impositions ou autres formes de prélèvement applicables quelque soit le territoire étant entendu que les dites taxes etc. sont à la charge exclusive de l'acheteur.
- 7. LIVRAISON** - Les marchandises sont livrées FAB "usine du vendeur" à moins qu'il n'en soit convenu autrement expressément par écrit. L'acheteur assume les risques à compter de leur livraison. Le vendeur fait les efforts raisonnables pour livrer les marchandises à la date convenue entre les parties et le vendeur ne peut être tenu responsable de toutes pertes, dommages, dommages exemplaires, dommages indirects et pour tout autre dommage, quel qu'en soit la cause, découlant d'un retard dans la livraison. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les dommages en transit et toutes plaintes de l'acheteur devra être présentée au transporteur ou au transitaire.
- 8. COMMANDES NON INTÉGRALEMENT EXPÉDIÉES** - Toute marchandise en inventaire sera expédiée dans le cours ordinaire à moins d'indication contraire de l'acheteur. Le vendeur se réserve le droit de faire des expéditions partielles de marchandises et de suspendre la commande si les marchandises commandées ne sont plus disponibles en inventaire.
- 9. MODE D'EXPÉDITION** - Le mode d'expédition retenu par l'acheteur doit être mentionné par écrit sur chaque bon de commande. À moins d'avis contraire, le vendeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'expédition des marchandises et les frais d'expédition afférents.
- 10. DIMINUTION OU ANNULLATION DE COMMANDE** - Les commandes acceptées par le vendeur peuvent être diminuées, modifiées ou annulées dans les cinq (5) jours précédant la livraison uniquement avec le consentement écrit du vendeur. Le vendeur se réserve le droit d'ajuster les prix ayant donné lieu à une remise basée sur la quantité lorsqu'une diminution de la quantité commandée est consentie par le vendeur. Le vendeur se réserve le droit de facturer à l'acheteur des frais d'administration en cas de diminution, de modification ou d'annulation de commandes.
- 11. ÉCHELONNEMENT DES LIVRAISONS** - Lorsque des commandes globales prévoient un approvisionnement ou l'expédition des marchandises qui sont échelonnés sur une période déterminée, le vendeur se réserve le droit, d'exiger le paiement du solde de cette commande à l'échéance de la dite période si une partie de la commande demeure non-livrée à la fin de la dite période, ce dans l'attente les instructions d'expédition de l'acheteur pour les marchandises commandées mais non expédiées.
- 12. RETOUR DE MARCHANDISES** - Aucune marchandise ne pourra être retournée contre crédit ou échange sans le consentement préalable et écrit du vendeur. Si le vendeur accepte par écrit le retour des marchandises livrées, toute marchandise retournée devra l'être dans son emballage original non ouvert et pourra être soumise à une inspection et le vendeur se réserve le droit de facturer à l'acheteur des frais d'inspection et de ré-entreposage. Les frais de transport de retour devront être payés à l'avance par l'acheteur.
- 13. GARANTIE** - Le vendeur garantit uniquement la marchandise qu'il a fabriquée. Cette garantie limitée est valide pour une période de trente (30) jours suivant la livraison de la marchandise à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit par le vendeur. Pour toute marchandise autre que celle fabriquée par le vendeur, le vendeur transfère à l'acheteur la garantie du fabricant de la dite marchandise. La garantie du vendeur relative à l'usage de la marchandise est limitée aux spécifications publiées par le fabricant.
- 14. RESPONSABILITÉ DU VENDEUR** - Le vendeur n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'acheteur pour toutes pertes, dommages exemplaires, dommages indirects et pour tout autres dommages subi directement ou indirectement par l'acheteur en relation avec la faute du vendeur et en relation avec l'achat et/ou l'utilisation de toute marchandise ou équipement et, la responsabilité du vendeur, le cas échéant est limitée au coût de la marchandise à l'origine de la réclamation. Le vendeur n'assume aucune responsabilité, qu'elle qu'en soit la nature, envers les achats successifs des marchandises étant entendu que l'acheteur assume seul cette responsabilité envers les achats successifs.
- 15. COMMANDES SPÉCIALES DE L'ACHETEUR** - Les marchandises fabriquées selon les spécifications de l'acheteur sont sujettes aux conditions de vente stipulées dans la formule de prix soumise par le vendeur. Ces marchandises ne pourront être retournées et ne seront sujettes à aucune annulation pour quelque raison que ce soit en aucun temps, à moins d'un arrangement écrit convenu avec le vendeur.
- 16. APPROBATION DES COMMANDES** - Toute marchandise, commande, tout changement à une commande, tout contrat ou autre entente sont soumis à l'acceptation écrite du vendeur. Toute erreur ou omission par le vendeur pourra être corrigée en tout temps.
- 17. DROIT DE PROPRIÉTÉ** - Toute marchandise vendue par le vendeur demeure la propriété du vendeur jusqu'à paiement complet du montant dû.
- 18. LOIS ET JURISDICTION** - Tout différend découlant des présentes doit être exclusivement soumis aux tribunaux compétents de la province de Québec, Canada. Ces conditions seront régies par le droit de la province de Québec, Canada.